Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 963

Artikel: La fin de Clochemerle?
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011157

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

La fin de Clochemerle?

(*jd*) Victime de sa prospérité, Genève connaît un débat politique qui, pour tourner parfois autour de problèmes fondamentaux, n'en est pas moins marqué par l'irrésolution et les querelles de clocher. Faute d'une urgence mobilisatrice et grâce à des ressources qui paraissent inépuisables, chacun y va de sa «danseuse» tout en cherchant à faire trébucher celle d'autrui. Les choses pourraient toutefois changer, si l'on en croit l'évolution récente de deux dossiers: l'affectation du Palais Wilson et la traversée de la rade.

Le Palais Wilson est une construction prestigieuse (à défaut d'être véritablement belle ou remarquable) à l'entrée de Genève, face au quai de la rive droite. D'abord palace, puis théâtre de négociations internationales, il n'était plus, jusqu'à l'incendie qui l'a endommagé il y a trois ans, qu'un «drop in» hétéroclite pour activités culturelles ou sociales diverses et subventionnées par la Ville de Genève. Démolition, rénovation, pour quel usage? Le cercle vicieux de l'inertie était engagé.

Au printemps, un projet concret émerge sous le nom de Centre Président Wilson; un promoteur privé se propose de reprendre le Palais en droit de superficie pour le rénover et constituer, avec l'hôtel Président voisin (déjà en droit de superficie), une sorte de «business center»: bureaux dans l'actuel hôtel, hôtel dans le Palais et centre de congrès en sous-sol. Un projet auquel s'est identifié le conseiller administratif responsable des finances, Claude Haegi, par ailleurs candidat libéral au Conseil d'Etat cet automne.

Devant l'opposition de la gauche et des écologistes à cette «Genève du fric», le dossier aurait dû en toute logique capoter. Tel n'a pas été le cas, grâce à l'esprit de négociation dont ont fait preuve Claude Haegi et les écologistes. Aujourd'hui, les conditions obtenues du promoteur sont plus favorables et le périmètre considéré est élargi pour en multiplier les séductions: couverture du quai, pour donner au quartier des Pâquis un accès direct au lac; réalisation, sur la parcelle, du musée d'ethnographie après organisation d'un concours international (ce qui met judicieusement fin à un autre serpent de mer prometteur); équipements socio-culturels; ouverture à des besoins universitaires.

Ainsi amélioré, le projet constitue la base d'un consensus que seul un réflexe d'enfants gâtés qui en veulent toujours plus (perceptible parmi les associations du quartier des Pâquis) et des jalousies personnelles peuvent tenter de faire échouer. Après quelques flottements, la gauche est revenue à une opposition complète encouragée par le conseiller d'Etat Christian Grobet; mais le refus idéologique du droit de superficie paraît creux en l'absence de toute alternative, et semble davantage motivé par le désir de faire un croc-en-jambe à Haegi. Les socialistes ont en tout cas perdu là une chance de donner quelque crédibilité à leur conseillère administrative Jacqueline Burnand, responsable des constructions et qui, à ce titre, aurait été toute désignée pour apporter une pierre conséquente à l'ouvrage commun. Plus grave, ils minent, par l'annonce d'un référendum dérisoire, le référendum autrement plus fondamental que le PS cantonal veut lancer sur le déclassement en zone à bâtir de terrains industriels à Sécheron: qui fera la différence?

La recherche d'un consensus qui dépasse les contradictions, c'est aussi le résultat des premières études sur la traversée de la rade voulue par les Genevois. Là où l'on ne voyait qu'opposition entre infrastructures pour les transports publics et les transports privés, ou entre la poursuite du tout-à-la-voiture et la réduction du trafic nécessitée par la lutte contre la pollution de l'air et le bruit, Philippe Bovy, professeur à l'EPFL, propose une tout autre lecture possible: celle d'un grand dessein cohérent où la traversée de la rade s'insérerait dans une politique exigeante de réorganisation des déplacements, par substitution et non par addition.

De telles démarches paraissent bien reçues dans l'opinion et dans la presse. Reste à la classe politique à abandonner l'habitude des batailles de chiffonniers, des jeux à qui-perd-gagne. On verra très prochainement si ce message passe avec l'accueil que la droite réservera au projet d'une nouvelle ligne de tram urbaine, qui va exactement dans le sens préconisé par le professeur Bovy. ■

---

tion, facilités administratives (par ex. raccordement des secrétariats de partis aux banques de données du parlement), exonération fiscale des partis, déduction fiscale sur les contributions versées aux partis. Au vu de la structure fédérale de ceux-ci, il ne faut pas négliger le rôle des cantons et des communes; à lire l'inventaire des mesures cantonales en vigueur, il y a encore une marge importante pour un soutien accru.

Entre le trop et le trop peu

Le droit constitutionnel actuel interdit le subventionnement direct des partis. Quelles que soient les difficultés que ces derniers rencontrent aujourd'hui, nous pensons que cette interdiction doit être maintenue. Trop dépendants de la manne publique, ils risquent d'être perçus comme des organes de l'Etat et leur crédibilité n'en serait en rien renforcée. Entre la pure reconnaissance juridique à caractère plus symbolique qu'efficace et une aide financière substantielle qui risquerait de conduire plus à la bureaucratisation qu'à la régénération des partis politiques, il y a place pour des mesures ponctuelles et subsidiaires. ■

Jeunes à l'œil

(*réd*) «Les jeunes jusqu'à 20 ans révolus, qui sont citoyens suisses ou disposent d'une autorisation de séjour ou d'établissement, sont transportés gratuitement par les CFF et les cars postaux.» C'est le texte, encore provisoire, d'une initiative fédérale que va lancer le nouveau magazine gratuit alémanique pour les jeunes *Yeah*. D'après les initiants, l'application de cette mesure reviendrait à environ 100 millions de francs par année. Quant aux CFF, ils rappellent que les jeunes jusqu'à 16 ans voyagent déjà gratuitement (et à demi-tarif jusqu'à 25 ans) lorsqu'ils sont accompagnés d'un de leurs parents.